

Les banques augmentent les limites pour les paiements par carte sans contact et sans code PIN

Les paiements sans contact peuvent contribuer à endiguer la propagation du coronavirus

- Afin de contenir la propagation du coronavirus, les commerçants demandent à leurs clients de payer le plus possible en mode digital.
- Le paiement sans contact est non seulement sûr, mais aussi hygiénique : les gens ne touchent pas le clavier du terminal de paiement ou le touchent moins souvent.
- En Belgique, la limite de transaction pour les paiements par carte sans contact et sans code PIN est portée de 25 à 50 euros par opération : les consommateurs ne devront saisir un code PIN que lorsqu'ils paieront plus de 50 euros.
- Pour ceux qui effectuent plusieurs paiements successifs par carte sans contact et sans code PIN, la limite cumulée sera portée à 100 euros.
- A partir du 14 avril, les terminaux de paiement aujourd'hui en service - dans le cadre des mesures de confinement actuelles - seront progressivement adaptés aux nouvelles limites.
- Febelfin met à disposition des vidéos qui montrent, de manière simple, comment fonctionnent les paiements digitaux.

Le paiement sans contact : c'est rapide, facile et sûr. Et surtout : c'est - en pleine crise du coronavirus - plus que jamais le moyen le plus hygiénique de payer ses achats. Vous n'avez pas besoin de toucher le clavier du terminal de paiement, ou en tout cas, vous le touchez moins souvent. C'est pourquoi les banques ont décidé de relever les limites des paiements par carte sans contact et sans code PIN.

Le montant de 25 euros par paiement par carte sans contact sera porté à 50 euros. Vous n'avez donc plus besoin de saisir un code PIN pour un paiement inférieur ou égal à 50 euros. Alors que dans le passé, vous ne pouviez effectuer de paiements successifs par carte sans contact sans code PIN que pour un montant total de 50 euros, ce montant cumulé sera désormais porté à 100 euros.

A partir du 14 avril, les terminaux de paiement aujourd'hui en service - dans le cadre des mesures de confinement actuelles - seront progressivement adaptés aux nouvelles limites.

Pourquoi les limites pour les paiements sans contact et sans code PIN sont-elles relevées ?

Le digital est aujourd'hui plus important que jamais. Afin d'aider à endiguer au maximum la pandémie de coronavirus, nous réglons tous notre vie quotidienne de la manière la plus digitale possible. C'est également le cas pour les paiements.

Les gens ne touchant pas le clavier du terminal de paiement ou le touchant moins souvent, le paiement sans contact est un moyen idéal pour contribuer à contenir la propagation du coronavirus. C'est pourquoi Febelfin et ses membres ont décidé de relever les limites des paiements par carte sans contact et sans code PIN.

Quand devrez-vous ou non taper un code PIN ?

Celui qui effectue un paiement inférieur ou égal à 50 euros n'aura pas à entrer de code PIN. Jusqu'à présent, ce montant était fixé à 25 euros. Même ceux qui effectuent plusieurs paiements successifs par carte sans contact sans code PIN devront moins rapidement entrer leur code PIN. Alors que jusqu'à présent, il fallait saisir le code PIN après une série de paiements de par ex. 15 euros, 16 euros et 24 euros (parce que vous aviez atteint un montant total de plus de 50 euros), vous ne devrez désormais l'encoder qu'après un montant total de 100 euros.

Payer sans contact par carte : ça marche comment avec les nouvelles limites ?

- 1) Le commerçant encode le montant à payer.
- 2) Tenez votre carte au-dessus du symbole sans contact du terminal.
 - Pour payer moins de 50 euros ou juste 50 euros, il n'y a rien à faire.
 - Vous payez plus de 50 euros, aucun problème ! Le terminal de paiement vous demande d'encoder votre code PIN.
 - Si vous faites plusieurs paiements en suivant, sans contact, sans code pin, pour plus de 100 euros (p. ex. 10 euros + 45 euros + 25 euros + 25 euros), vous devrez en passer par le terminal et taper votre code pour le dernier paiement.
 - A partir de là, vous pourrez à nouveau payer sans contact sans code PIN.
- 3) Un petit instant ...
- 4) L'écran du terminal vous indique si le paiement est accepté.
- 5) C'est payé ? Récupérez votre carte et votre preuve de paiement.

À partir de quand et jusqu'à quand les limites pour les paiements sans contact et sans code PIN seront-elles relevées ?

Lorsque les limites des paiements par carte sans contact et sans code PIN seront relevées, les banques collaboreront avec tous les acteurs concernés afin d'adapter également les terminaux de paiement. A partir du 14 avril, les terminaux de paiement aujourd'hui en service - dans le cadre des mesures de confinement actuelles - seront progressivement adaptés aux nouvelles limites. La mesure restera en vigueur tant que cela s'avérera nécessaire, et sera régulièrement réévaluée.

Pourquoi la limite par paiement par carte est-elle portée à 50 euros et non, par exemple, à 75 euros ?

C'est le législateur qui fixe cette limite. Les paiements sans contact sans code PIN supérieurs à 50 euros ne sont pas autorisés par la directive PSD2 relative aux paiements.

Qu'entreprind-on vis-à-vis des personnes qui ne savent pas comment effectuer un paiement digital ?

Le secteur financier est conscient que tout le monde n'a pas les mêmes compétences digitales. C'est pourquoi Febelfin a réalisé un certain nombre de vidéos qui montrent, de manière simple, comment payer de manière digitale. Le cas du paiement par carte sans contact est également abordé.